

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2022-77 : Compétence Développement Durable\_ Évacuation de colonnes hors service\_ Quai de transfert à Valréas\_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et à ce titre, gère la collecte sélective sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité de faire enlever 50 colonnes de tri sélectif usagées et hors service positionnées sur le quai de transfert, sise ZA les Plans à Valréas (84600),

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise COVED, sise 325 La Combe Jaillot, à Roussas (26230), portant sur le retrait de 50 colonnes usagées et hors service positionnées sur le quai de transfert, sise ZA les Plans à Valréas (84600), offre économiquement la plus avantageuse, au tarif total de 2 916.60 € HT soit 3 499.92 € TTC.

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 5 décembre 2022  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

